



## Avenant aux AC et IC pour la régates Tortue et Lièvre

Les paragraphes suivants sont remplacés par :

### Modifications à l'AC

- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance, sans CVL.
- 14.6 La course est à départ décalé (ou course poursuite), tel que décrit chapitre 76 du guide Osiris. Les bateaux prennent le départ avec le décalage après le signal de départ correspondant à leur rating dans la table en annexe.  
Les arrivées se font en temps réel, ajustées d'éventuelles pénalités ou corrections.

### Modification aux IC

#### 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS CVVX**.  
Le parcours 4, avec les bouées au pont de Triel et au pont de Meulant correspond à la table « Triel Meulan » pour les temps de décalage  
Le parcours 3, avec la bouée au pont de Meulan correspond à la table « Meulan normal »  
Le parcours 3, avec la bouée à l'extrémité aval de l'île de Vaux correspond à la table « Meulan réduit ».
- 9.5 **Pointage officiel à une marque**  
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des portes possibles des parcours raid.  
Le classement sera fait en fonction des temps réels, corrigé de la différence correspondant à la distance non courue.

#### 12. LE DEPART

- 12.3 Il n'y a pas de rappel. Chaque concurrent doit apprécier lui-même s'il a volé le départ. Le comité peut éventuellement signaler un départ prématuré par VHF, à minima 1 minute après.  
Les concurrents ayant volés le départ et le reprenant correctement après s'être replacés entièrement du bon côté de la ligne sans gêner les autres concurrents, ne seront pas pénalisés.  
En cas de départ prématuré, le comité sera considéré comme parti au rating précédent son passage de ligne et recevra une pénalité de 2 fois l'erreur commise.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72